

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL du 09 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le neuf Mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis en Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 1^{er} Mars 2017

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 1^{er} Mars 2017

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire – Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint – Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint – Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint – François JOST – Martine BAUDOT – Éric BEC – Louissette TRICHET – Anne-Marie GERVAIS – Marie-Claude JOLY – Brigitte DURAND – Patrick DUVIC – Carole CHEVREUX – Mr Jean-Pierre MONS et Marie-Paule FOUACHE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mr Jacques CAILLEUX à Mme Régine CATIN ; Mr Éric BEC à Mme Sandrine LION

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 02 Février 2017.

1 – ABBAYE ROYALE

Mr Antoine GODBERT, Directeur Général de l'Abbaye Royale, assisté de Mr Grégory LAHOUTE-BESSIÈRES, Directeur des Relations extérieures, informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un schéma directeur portant sur les différentes actions à mener de 2017 à 2025. Il fait part des orientations qui seront proposées par le Président avant l'été.

2 – SIEMML : Implantation du site de bornes de recharge électrique

La commission voirie donne son accord pour l'implantation d'une borne de recharge électrique sur la place du 8 Mai. Cela concerne les 3 places qui suivent les deux emplacements réservés aux personnes handicapées. Pour l'utilisation de ces bornes il faut souscrire un abonnement et demander un badge par internet sur le site du SIEMML. Les non abonnés peuvent charger et payer avec leur smartphone grâce à l'application téléchargée sur le site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE** l'implantation d'un site de bornes de recharge
- ▶ **VALIDE** le lieu désigné par la commission voirie, à savoir place du 8 Mai suite aux 2 places de stationnement des PMR.
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire à cette implantation.

3 – SIEMML : Audit énergétique du Foyer Yves Duteil

En Février 2017, un technicien du SIEMML est venu effectuer une analyse énergétique sur le Foyer Yves Duteil. Il en ressort que l'isolation, le chauffage et l'éclairage sont faibles mais la régulation est satisfaisante.

Le technicien nous propose d'effectuer un audit énergétique qui se traduit par une campagne de mesures de puissance électrique pour adapter au mieux le contrat électrique et vérifier s'il n'y a pas de consommations anormales, ainsi que la mise en place d'horloge pour la ventilation des locaux.

Pour réaliser des travaux plus conséquents, type renforcement de l'isolation ou remplacement du chauffage, il est conseillé de faire réaliser un audit énergétique.

Cette étude permettrait d'identifier et de chiffrer un ensemble de préconisations permettant de réduire la consommation d'énergie du bâtiment.

Exemples :

- Renforcement de l'isolation des plafonds par la mise en place de 300mm de ouate de cellulose ;
- Mise en place d'un système de chauffage avec centrale de traitement d'air et pompe à chaleur ;
- Mise en place d'un éclairage Led dans la grande salle.

Plusieurs programmes de subventions sont dédiés aux économies d'énergie dans la rénovation des bâtiments publics :

- Le Fonds d'Intervention Pour les Économies d'Énergies (FIPEE 21) environ 45%
- La Région Pays de la Loire (10% pacte Régional pour la ruralité).

Ces programmes de subventions sont cadrés par des critères d'éligibilités :

- Diminution des consommations d'énergie de 40 % minimum (SIEML et RÉGION) sauf pour la mise en place d'énergies renouvelables (SIEML).
- Non éligibilité des projets comprenant une extension de plus de 10 % (RÉGION)
- Respect des fiches standardisées (CEE).

Dans le cas du Foyer Yves Duteil, celui-ci n'est pas un très gros consommateur d'énergie par rapport à sa surface. Sans programme de rénovation complet (isolation, chauffage) l'objectif des - 40% d'économie ne sera pas simple à atteindre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE** l'audit énergétique d'une valeur de 390,40 € TTC restant à la charge de la commune.
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire pour cet audit.

4 – SYNDICAT DE LA COTE : Audit sur la construction d'un pôle scolaire

Rappel des faits : Suite à la réunion de bureau du 17 janvier 2017, Mr Alain BOISSONNOT, Président du Syndicat de la Côte, précise qu'il a été décidé que chaque conseil municipal délibère sur la nécessité d'un audit concernant la construction d'un pôle scolaire.

Cette dépense serait divisée à part égale entre les 5 communes.

Deux propositions nous sont présentées, une offre à 23 760 € TTC, soit 4 752 € par commune, et une autre à 17 685 € TTC, soit 3 537 € par commune.

Objet des offres :

- ▶ État des lieux de l'organisation actuelle du regroupement pédagogique,

- ▶ Analyse démographique des différentes communes (5),
- ▶ Projet de construction et / ou d'extension des zones urbanisables dans les prochaines années,

- ▶ Possibilités de rapprochement avec la commune de FONTEVRAUD L'ABBAYE,

- ▶ Analyses sur les impacts financiers, l'impact sur les services transports, accueils périscolaires, restauration scolaire, le personnel ... dans le cas d'une construction d'un ou deux pôles regroupement toutes les classes sur une ou deux communes,

- ▶ Avantages et inconvénients sur les deux solutions maintien de la situation actuelle ou construction d'un ou deux pôles scolaires,

- ▶ Bénéfices éventuels de modifier l'état actuel.

Le syndicat veut s'assurer de l'accord des communes avant de poursuivre et convoquer la commission composée d'élus, d'enseignants et de parents.

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 02 Février 2017, après en avoir délibéré, demandait un complément d'information sur l'étude et souhaitait savoir quelles subventions peuvent participer au financement d'une partie de cet audit, et avait décidé de reporter leur décision lors du prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE** l'audit concernant la construction d'un pôle scolaire
- ▶ **RETIENT** le devis le moins disant
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document nécessaire pour cet audit.

5 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission bâtiment : Suite à l'envoi du compte rendu et des propositions d'imputations au budget, les membres de la commission donneront leur avis sur celles-ci avant la commission finances du 15 Mars 2017.

Commission fleurissement : Le compte rendu sera bientôt transmis, dès réception des devis demandés.

Commission voirie : Le compte rendu de la commission a été transmis. Toutefois, deux sujets s'ajoutent à celui-ci :

- Suite aux travaux d'assainissement, rue du Peuil, une cave déclarée bouchée ne l'était pas. Pour la combler, une toupie a emprunté le Chemin du petit Puits, seul accès disponible suite aux travaux dans les rues adjacentes. L'entreprise remettra le chemin en état après leur intervention.
- La fontaine : Le rapport d'expertise devait être transmis fin Janvier, hors, à ce jour nous n'avons toujours rien reçu. Après avoir relancé l'expert à maintes reprises et cela sans résultat, Mr Philippe BOURGEOIS a exigé la tenue d'une réunion pour la restitution de cette expertise.
- Oriflammes : le changement du système d'accroche des oriflammes a été demandé par les agents techniques. Ils ont déjà préparé toutes les pièces mais avant de les assembler il faudrait les galvaniser pour une meilleure durabilité. En effet, ce changement permettrait de gagner du temps lors de la pose au printemps et du retrait en automne. Cette opération s'élève à 2 198,16 € TTC.

6 –QUESTIONS DIVERSES

Centre hospitalier de SAUMUR : Par courrier daté du 03 Février 2017, Mr Jean-Paul QUILLET, Directeur du Centre Hospitalier de Saumur, nous informait du départ du Médecin du travail à partir du 1^{er} Mars 2017. La Direction des ressources Humaines a publié dès le début du mois de Janvier des annonces nationales, afin de réaliser un recrutement dès que possible.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

Droit de préemption sur les parcelles de Mr ESNAULT Philippe, propriétaire de la maison d'hôte « les Tournesols ».

Présentation de la rose FONTEVRAUD

La rose FONTEVRAUD est un rosier arbustif d'une hauteur de 100 à 120cm. Les branches se déploient en arcs, ce qui fait de ce rosier un vrai massif à lui tout seul. Les fleurs sont semi-double voir simple à 5 pétales de couleur rose tendre finissant rose pâle tirant sur le blanc. Le feuillage est vert luisant et très résistant aux maladies. La floraison a lieu de Mai aux gelées presque sans interruption.

Élection

Obligation de présence des Élus pour la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles du 23 Avril 2017 et du 07 Mai 2017 ainsi que des législatives le 11 et le 18 Juin 2017. Toutefois, si certain Élus savent d'ors et déjà s'ils seront absents ces journées, merci d'en informer le service administratif au plus tôt, afin de préparer les feuilles de présence.

Prochaines réunions :

15 Mars 2017 : Commission finances à 20h00 en mairie

29 Mars 2017 : CCID à 9h00 en mairie (Commission Communale des Impôts Directs)

29 Mars 2017 : **CCAS** : vote du CA et du BP à 18h30 en mairie

29 Mars 2017 : **Commune** : Vote du CA et du BP à **19h** en mairie, en présence de Mme KAPFER, percepteur municipal

26 Avril 2017 : Repas Élus et personnel, thème : moyen âge à 19h00 Lycée Hôtelier

Régine CATIN		Anne-Marie GERVAIS	
Patrice VÉRITÉ		Marie-Claude JOLY	
Fabienne RANGER		Brigitte DURAND	
Philippe BOURGEOIS		Patrick DUVIC	
Sandrine LION		Jacques CAILLEUX	Pouvoir R.CATIN
François JOST		Antoine FONT	
Martine BAUDOT		Carole CHEVREUX	
Éric BEC	Pouvoir S.LION	Jean-Pierre MONS	
Louissette TRICHET		Marie-Paule FOUACHE	
Fabien LAURENT			